Toutes les 3 minutes, un salarié européen meurt à cause de son travail

09/02/2012 à 6h00

À l'heure où les plans d'austérité se multiplient, où le chômage partiel se banalise, où la durée de vie au travail s'allonge un peu partout, quel est l'état de santé des salariés européens ? Les inégalités sociales face à l'enjeu de la santé au travail demeurent très fortes. Pour espérer vivre vieux, mieux vaut être cadre qu'ouvrier, et ouvrier que jeune précaire. Entretien avec Laurent Vogel, de l'Institut syndical européen.

Comment se portent les salariés européens ?

Laurent Vogel [1] : Nous assistons à une détérioration de la santé au travail sur le long terme. Le problème est moins l'impact immédiat des conditions de travail sur la santé que le cumul des atteintes à la santé dans la durée.

Dans le cadre de l'enquête européenne sur les conditions de travail [2], lorsque l'on demande aux salariés s'ils se sentent capables de travailler jusqu'à l'âge de 60 ans, les réponses négatives sont importantes. Un effet d'usure se manifeste : seulement 44 % des ouvriers non qualifiés pensent ainsi pouvoir tenir le coup jusqu'à 60 ans, et à peine la moitié des ouvriers qualifiés. Les différences sont fortes selon la place dans la hiérarchie sociale, car la proportion de ceux qui pensent pouvoir tenir le coup monte à 71 % pour les employés les plus qualifiés.

Il existe ainsi un fossé entre les ouvriers les moins qualifiés et les personnes qui ont des qualifications élevées. En France, les ouvriers décèdent six ans et demi avant les

cadres supérieurs. En Estonie, la différence d'espérance de vie entre un homme âgé de 25 ans possédant un diplôme universitaire et un homme du même âge possédant le niveau d'éducation le plus bas s'est accrue de 13 ans. La situation des femmes est plus favorable que celle des hommes dans des secteurs où les conséquences immédiates du travail sont moins perceptibles. Mais sur le long terme, les femmes perdent tout avantage. Elles sont notamment confrontées tout au long de leur vie à une organisation plus disciplinaire du travail.

Dans un contexte où la durée de vie au travail s'allonge…

Tout cela est effectivement inquiétant alors que dans beaucoup de pays européens l'âge de départ à la retraite et la durée du temps travaillé s'allongent. Cette logique simpliste qui vise à affirmer que l'espérance de vie augmentant, la durée du travail doit suivre, risque d'avoir des effets délétères. Les conditions de travail actuelles rendent cet objectif impossible pour une grande partie de la population.

460 personnes meurent chaque jour en Europe à la suite d'accidents et de maladies liés au travail (168 000 par an selon la Commission des affaires sociales du Parlement européen). Les décès liés au travail ont-ils tendance à se réduire ?

C'est, à mon avis, une estimation plutôt basse. Elle prend en compte les accidents du travail mais aussi les pathologies mortelles provoquées par le travail, principalement le cancer. Les accidents du travail mortels constituent une petite partie de ces décès : environ 6 000 par an. Ils ont tendance à diminuer. D'abord parce que les secteurs économiques changent : il y a moins d'emplois dans la sidérurgie ou les mines, des secteurs davantage exposés aux accidents. Ensuite, grâce à une amélioration des conditions de travail et de la prévention de la sécurité. Nous observons cependant une augmentation claire des cancers d'origine professionnelle. Cela s'explique vraisemblablement par une meilleure

connaissance des différents types de cancers – nous sommes mieux en mesure de dire que tel cancer est causé par telle activité. Mais nous vivons aussi dans un modèle économique très dépendant des substances chimiques.

Un point de PIB supplémentaire équivaut à une augmentation d'1 % des substances chimiques dangereuses produites par l'industrie. Selon certaines estimations, environ 28 % des travailleurs sont exposés à des substances cancérogènes [3] Les ouvriers sont beaucoup plus exposés que les employés, et les cadres supérieurs sont ceux qui s'en tirent le mieux. Dans le cas de la souffrance mentale et des suicides pouvant être liés au travail, nous ne disposons pas de données d'ensemble crédibles. Mais le phénomène existe partout en Europe, pas seulement en France comme l'a montré le drame des suicides à France Télécom.

En matière de prévention des risques au travail, quelle est l'ampleur des inégalités en Europe ?

Cela dépend des secteurs et des types de prévention. En Allemagne, par exemple, si les pratiques de prévention sont plutôt avancées en matière d'accidents du travail, elles ne le sont pas du tout concernant les cancers professionnels. Cela s'explique par le poids de l'industrie chimique. Globalement, plus les inégalités sont fortes dans la société, plus les inégalités découlant du travail sont importantes. Le niveau de prévention dépend aussi des capacités de mobilisation collective dans tel ou tel secteur.

En France, le point positif, comparé à d'autres pays européens, est la relative visibilité de cette question depuis la révélation du scandale de l'amiante. Les conditions de travail sont présentes dans le débat public. C'est un préalable pour trouver des réponses efficaces. Autre question : la place du travail et des conditions de travail dans la stratégie globale des syndicats. En Espagne, par exemple, dans le secteur de la construction, la santé au

travail a été mise au centre des revendications syndicales. Et les choses bougent. En France, les syndicats sont moins forts qu'ailleurs en Europe, mais la place qu'ils accordent aux conditions de travail se situe plutôt dans une moyenne haute. Avec un obstacle : plus l'emploi est précaire, moins les mobilisations sont possibles.

À ce propos, la Commission des affaires sociales du Parlement européen note « la prolifération de formes d'emploi atypiques (travail temporaire, saisonnier, dominical, à mi-temps, télétravail) ». Ces emplois précaires ont-ils un impact sur la santé des salariés ?

Les jeunes générations sont principalement concernées par la multiplication de ces formes d'emploi. Chez les jeunes qui ont entre 20 et 30 ans, les facteurs de précarité juridiques sont deux, voire trois fois plus importants que chez leurs aînés. Et ce, partout en Europe. Quel sera leur état de santé dans deux ou trois décennies ? Si chacun subit cinq ans de précarité avant de trouver une forme d'emploi stable, ce n'est pas trop lourd. Le problème est que la durée de ces emplois précaires s'allonge. Pour certaines catégories, ces emplois atypiques tendent à devenir la règle ! Aux Pays-Bas, les trois quarts des femmes travaillent à temps partiel. Cette proportion est de l'ordre d'un tiers pour l'ensemble de l'Union européenne.

Les données fournies par le Secours catholique, et qui sont disponibles aussi ailleurs en Europe, montrent la corrélation entre la précarité en termes d'emploi et l'augmentation des tentatives de suicide. Il existe aussi une précarité que l'on peut décrire et quantifier – le nombre de CDD, d'intérimaires, de saisonniers… – et une précarité de fait, plus difficile à mesurer statistiquement. Elle est liée aux situations de sous-traitance : des personnes en CDI sont cependant précaires car leur emploi peut être remis en cause à tout moment, du fait, par exemple, d'un donneur d'ordre qui va changer de sous-traitant pour des raisons de coûts plus faibles. Ce sont des situations courantes dans le secteur du nettoyage, où la forme

du contrat n’a finalement aucune incidence sur le niveau de précarité.

François Hollande propose de mettre en place « un dispositif de notation sociale obligeant les entreprises de plus de 500 salariés à faire certifier annuellement la gestion de leurs ressources humaines au regard de critères de qualité de l’emploi et de conditions de travail ». Pensez-vous que cela peut être utile ?

Déléguer à des experts extérieurs à l’entreprise le soin d’élaborer des critères n’est pas, selon moi, une priorité. Toutes sortes de cabinets d’experts sont prêts à délivrer toutes sortes de certifications, avec tel ou tel « label social ». Mais bien des aspects des conditions de travail ne pourront jamais entrer dans leurs grilles d’évaluation. Saint-Gobain au Brésil, par exemple, avait obtenu toutes les certifications possibles et inimaginables… alors que l’entreprise utilisait de l’amiante. Les évaluations externes étudient les procédures : existe-t-il un comité pour l’égalité salariale ? Y a-t-il un médecin du travail en interne ? Des formations sont-elles mises en place ? Le problème, c’est que les procédures, en elles-mêmes, ne donnent pas forcément de résultats efficaces. Le respect de telle ou telle procédure ne fournit aucune garantie sur les conditions de travail.

Quelle serait alors la priorité ?

Le point important serait de renforcer le contrôle collectif : la possibilité pour les travailleurs d’être représentés, avec des droits associés à cette représentation. C’est tout l’enjeu de la démocratisation du travail : mettre en débat, avec les travailleurs de l’entreprise, ce qui se passe. Ensuite, ce débat ne doit pas se limiter aux seuls salariés de l’entreprise. Des acteurs, en dehors, doivent pouvoir intervenir. La population concernée par une activité – consommateurs, riverains… – doit également avoir son mot à dire.

Pensez-vous que la santé des travailleurs passe après celle des consommateurs [4] ?

Il existe effectivement un décalage. Il est plus facile de mobiliser sur la protection de l'environnement que sur les inégalités sociales, qui passent souvent au second plan. Les règles et législations concernant la protection de la population, des riverains, des consommateurs vont souvent être plus efficaces que celles concernant la prévention de la santé des travailleurs. Le bisphénol A est un épisode révélateur. Tant mieux si cette molécule dangereuse est interdite dans les biberons. Le problème est que l'on oublie de s'interroger sur les travailleurs qui manipulent des produits contenant du bisphénol. C'est logique : parler de la santé des enfants provoque une réaction plus rapide que si l'on évoque le sort des travailleuses des entreprises de nettoyage. Cela alimente le débat sur ce que doit être une écologie politique qui intègre l'enjeu des inégalités sociales.

En France, dans le cas de scandale comme les prothèses PIP, ou certains accidents industriels, on n'entend quasiment pas le point de vue des salariés qui travaillent pourtant au sein de ces entreprises. Comment expliquez-vous cette « omerta » ?

Quand les travailleurs fabriquent des produits contenant des substances dangereuses, eux-mêmes ne le savent pas forcément. En France, l'affaire Adisseo, une entreprise qui a connu un grand nombre de cas de cancer parmi ses employés [5], est emblématique de ces situations. Dans l'affaire des prothèses PIP, il semble que ce soit aussi le cas. C'est d'abord de la responsabilité des industriels. Il faut leur imposer une évaluation préalable des risques, avant qu'un produit soit lancé et que l'on soit obligé de rectifier le tir dix ans plus tard à cause de sa dangerosité. Autre élément : le chantage à l'emploi. Ce ne sont pas les travailleurs qui décident des composants d'un produit ! D'autre part, ce n'est pas nécessairement dans la production initiale que le risque est

le plus dangereux, mais dans sa dispersion. Fabriquer un produit nettoyant, par exemple, peut ne pas être trop dangereux, mais l'utiliser entraînera de graves dégâts sur la santé. Sans oublier ce qui se passe lors de son recyclage… Cela pose la question de la solidarité interprofessionnelle.

Recueilli par Ivan du Roy

Notes

[1] Directeur du département Conditions de travail, santé et sécurité de l'Institut syndical européen (Etui, European Trade Union Institute), le centre indépendant de recherche et de formation de la Confédération européenne des syndicats (CES).
[2] Réalisée auprès de 44 000 travailleurs, à consulter ici.
[3] Selon les estimations du projet Carex, Carcinogen Exposure database, concernant les 15 États membres en 1995, plus la République tchèque et les pays baltes. Ce projet n'a pas été étendu aux autres pays membres.
[4] Lire à ce sujet la tribune de Dominique Huez, médecin du travail.
[5] En 2007, on y dénombrait 25 cas de cancers du rein, dont 9 décès, dans un atelier qui a vu passer quelque 82 personnes. Lire ici.

Basta Mag